

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : ASA 21/019/2008

ÉFAI

25 septembre 2008

Indonésie. Il faut qu'une enquête soit menée sur les mauvais traitements infligés à un prisonnier papou

Les autorités indonésiennes doivent prendre sans délai des mesures afin d'enquêter sur les actes de torture infligés à Ferdinand Pakage, prisonnier papou incarcéré à la prison d'Abepura, en Papouasie.

Le 22 septembre, des agents de l'administration pénitentiaire ont roué de coups Ferdinand Pakage, lui infligeant de graves blessures aux mains et aux jambes. Selon les informations diffusées dans les médias, son œil gauche saignait abondamment lorsqu'il a été transféré du cachot où il était placé à l'isolement à l'hôpital pour y recevoir des soins médicaux. D'autres détenus ont été témoins de son passage à tabac.

Amnesty International se félicite que des membres de la Commission nationale des droits humains (Komnas HAM) aient rendu visite à Ferdinand Pakage à l'hôpital et se soient rendus à la prison d'Abepura où ces événements ont eu lieu.

L'organisation demande que les responsables présumés de ces actes de torture soient tenus de rendre compte de leurs actes.

Ces agissements illustrent clairement l'échec de la réforme du Code pénal, qui n'est pas suffisamment dissuasif sur le plan juridique pour empêcher que des agents de l'État ne se livrent à des actes de torture — ce qui a de toute évidence contribué à ce que la torture soit monnaie courante lors de l'arrestation, de l'interrogatoire et de la détention.

En tant que signataires de la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, les autorités indonésiennes se doivent de prendre des mesures efficaces afin de prévenir les actes de torture et de garantir la tenue d'enquêtes impartiales dans les meilleurs délais lorsqu'il y a lieu de croire qu'un acte de torture a été perpétré.

Complément d'information

Ferdinand Pakage a été condamné à une peine de quinze ans d'emprisonnement au terme d'un procès inique pour sa participation présumée aux violences dont Abepura a été le théâtre les 15 et 16 mars 2006. Ferdinand Pakage, ainsi que d'autres détenus, ont été soumis à des actes de torture et d'autres mauvais traitements au cours de leur interrogatoire, afin de les contraindre à « avouer » devant le tribunal qu'ils étaient coupables des crimes dont ils étaient accusés.

La situation des droits humains en Papouasie, province la plus orientale de l'Indonésie, s'est considérablement détériorée au cours des dernières années. La population locale, d'origine ethnique différente du reste de la population indonésienne, remet de plus en plus en cause la politique du gouvernement indonésien en ce qui concerne les ressources naturelles de la Papouasie et la migration d'une population non papoue dans cette province. Le gouvernement indonésien maintient sur place un important contingent policier et militaire dont les membres sont régulièrement accusés d'intimider et menacer les membres de la population locale qui demandent de manière pacifique une plus grande autonomie ou l'indépendance pour cette province de l'Indonésie.

FIN

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566. Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. web : www.amnesty.org